Revue d'Histoire Méditerranéenne. VOL. 07, n°01, Juin 2025. p.208 - 220

P-ISSN: 2716-764X, E-ISSN: 2716-7747

Reçu le : 16-02-2025	Accepté le : 25-05-2025	Publié le : 30-06-2025

Les relations entre les Européens et les Algériens musulmans à Constantine (1837-1934)

The relationship between Europeans and Muslim Algerians in Constantine (1837-1934)

Derardja Aya
Université Abderrahmane Mira, Béjaïa, Algérie.
Laboratoire patrimoine, communication et mutations sociales.
aya.derardja@univ-bejaia.dz
Ouatmani Settar
Université Abderrahmane Mira, Béjaïa, Algérie.
Laboratoire patrimoine, communication et mutations sociales.
settar.ouatmani@univ-bejaia.dz

Le résumé :

En 1837, la ville de Constantine est prise par l'armée française après un siège meurtrier. La population allait subir les affres d'une colonisation dure. Une population européenne est installée dans la ville dans un quartier séparé des autochtones. Peu à peu, d'autres quartiers destinés aux Européens voient le jour. Ce développement de l'immigration européenne est naturellement suivi par une grande activité économique dans leur quartier. En parallèle, les Algériens musulmans vivent au ralenti dans des quartiers difficilement habitables avec un niveau de vie semblable à celui des siècles passés. Les liens entre les deux communautés sont limités. Les hommes et femmes se croisent dans les marchés et parfois dans des lieux de travail. En général, ces liens n'étaient pas bons. Les causes sont à chercher du côté de l'administration coloniale et des colons. Ces derniers étaient arrogants ; ils considéraient les autochtones comme des ennemis à éviter ou à éloigner. Cet esprit de domination chez eux faisait partie intégrante de leur culture. Le régime colonial a encouragé cette séparation entre les deux entités par ses lois discriminatoires et son positionnement en faveur des colons en matière de financement ou de développement économique en général. La discrimination a également touché le volet politique en l'occurrence la représentation dans les assemblées régionales comme cela est indiqué dans la loi de 1919 ou la question de la citoyenneté comme le préconise le projet Blum Violette. Cette méfiance pouvait aller jusqu'à des affrontements violents comme ce fut le cas en 1934 entre les Musulmans et les Juifs de Constantine. À noter aussi la méfiance des autochtones alimentée par les difficultés de la vie quotidienne contrairement au niveau de vie des Européens qui était nettement supérieur. Les années passaient et la situation ne changeait pas. Ce manque de contact entre les deux communautés n'a pas pris fin qu'avec l'indépendance du pays. Comme question principale de recherches, on peut avancer celle-ci : quels étaient les liens économiques, culturels, politiques et sociaux établis entre les Européens et les autochtones à Constantine ? L'objectif de cette étude est d'essayer de comprendre le type de rapport que peuvent avoir deux populations qui n'avaient pas le même statut juridique et politique et qui étaient radicalement différentes l'une de l'autre, au moment où l'une d'elles vivait sous un régime colonial brutal. Elle s'appuie sur un rapport d'archives détaillé rédigé par l'Amicale des bachaghas, aghas et caïds du département de Constantine, un autre document concernant le massacre de 1934, et d'autres sources imprimées de l'époque des faits, comme celle du gouverneur général Maurice Violette. Pour approcher le sujet, il a été choisi d'évoquer les liens des deux communautés à travers plusieurs éléments à savoir : l'espace où elles habitaient, les débuts de la colonisation à Constantine et ses effets sur les autochtones, la question de la discrimination, l'influence européenne, le mécontentement des autochtones, et la violence, avec comme exemple les évènements de Constantine de 1934. Comme résultats de la recherche, il y a lieu de signaler que les causes qui faisaient que les relations entre les deux communautés n'étaient pas bonnes pouvaient être cherchées dans la nature du régime colonial, la disparité économique et politique entre les deux entités, ainsi que la mentalité des colons qui regardaient l'autochtone avec un regard de dominateur.

Mots clés : discrimination, autochtone, Européens, méfiance.

Abstract:

In 1837, the city of Constantine was taken by the French army after a deadly full-scale siege. The population was going to endure the agonies of harsh colonization. A European population settled in the city, in a neighborhood separate from the indigenous people. Gradually, other neighborhoods intended for Europeans emerged. That development of European emigration was naturally followed by major economic activity in their neighborhoods. Meanwhile, Muslim Algerians lived at a slower pace in overcrowded and difficult living conditions, maintaining the same lifestyles they had followed for centuries. Interaction between the two communities was limited; men and women crossed paths in markets and sometimes in the workplace. In general, these ties were weak. The causes can be traced to the colonial administration and the colonists themselves. The latter were often arrogant, viewing the indigenous peoples as enemies to be avoided or marginalized. This mindset of domination was deeply embedded in their culture. The colonial regime encouraged this separation between the two groups through discriminatory laws and its leaning toward colonists in matters of financing and economic development in general. Discrimination also extended to the political sphere, particularly in terms of representation in regional assemblies, as indicated in the 1919 law, and in the question of citizenship, as advocated by the Blum-Violette project. This mistrust could escalate into open confrontations, as was the case in 1934 between Muslims and Jews in Constantine. It is also worth noting the mistrust felt by the indigenous population, exacerbated by the difficulties of daily life, in stark contrast to the standard of living enjoyed by the Europeans. As the years passed, the situation remained unchanged. This lack of contact between the two communities persisted until the country gained independence. The primary research question addressed in this study is : What economic, cultural, political, and social ties were established between Europeans and the indigenous population in Constantine??

The objective of this study is to understand the nature of the relations between two populations who, living under unequal legal and political conditions, were radically different from one another, at a time when one lived under a harsh colonial regime. It is based on a detailed archival report written by the Association of Bachaghas, Aghas, and Caids of the Constantine Department, a document on the 1934 massacre, and other contemporary printed sources, including writings by Governor Maurice Violette. In order to explore the topic, a deliberate decision was made to examine the ties between the two communities through several key elements: residential space, the issue of discrimination, European influence, indigenous discontent, and violence, using the 1934 events in Constantine as a case study. As a result of the research, it is important to note that the causes preventing good relations between the two communities can be traced to the nature of the colonial regime, the economic and political disparities between the two groups, and the colonists' mentality, which was rooted in a sense of dominance over the indigenous population.

Keywords : discrimination – Indigenous Peoples – Europeans – mistrust.

E-mail de correspondance : aya.derardja@univ-bejaia.dz

Introduction :

La prise d'Alger en 1830 par les Français est suivie par la conquête du reste du territoire algérien, et ce, après plusieurs décennies. Après l'échec d'un premier siège en 1836, les forces coloniales entrèrent de vive force à Constantine, capital du beylek de l'Est durant l'époque ottomane, une année plus tard. Le nouveau régime mis en place imposa des changements dans la société autochtone.

Le régime colonial instauré avec la conquête est appliqué partout en Algérie. Les Algériens l'ont subi et se sont habitués à ses pratiques malgré les souffrances, les privations et la répression. Ce régime de domination se caractérisait par sa discrimination. Celle-ci toucha les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels. A cela s'ajoutait une autre discrimination, celle qui venait des colons qui, pour la plupart, considéraient les autochtones comme des êtres inférieurs.

Comme dans l'ensemble du pays, les habitants autochtones de Constantine ont subi la colonisation avec tous ses malheurs et ses injustices tels que les massacres, les expropriations des terres, les impôts arabes…Ils cohabitaient avec une communauté pied-noir qui tentait de s'imposer dans le pays par divers investissements. Les autochtones s'efforçaient de trouver une place au sein des transformations qui se mettaient en place. Si les deux communautés ne vivaient pas dans les mêmes quartiers, elles se croisaient néanmoins dans les marchés et l'administration. Elles étaient condamnées à se voir, à se parler et parfois à travailler ensemble. On pouvait imaginer le type de relations qui se nouaient spontanément entre deux peuples que tout sépare (religion, langue, la culture...) Au milieu de ce tumulte, on peut se demander quel fut le rôle du régime colonial dans ce rapport entre les Européens de Constantine et leurs homologues musulmans.

Cette recherche a pour objectif de répondre à ces questions : quels étaient les liens économiques, culturels, politiques et sociaux établis entre les Européens et les autochtones à Constantine ? Quelle fut l'influence des Européens sur la société autochtone ? Comment le régime colonial a-t-il accentué la division entre les deux communautés ? Quel fut l'impact pour la violence intercommunautaire.

L'intérêt de cette étude réside dans l'analyse des relations complexes que peuvent avoir deux populations qui n'avaient pas le même statut juridique et politique et qui étaient radicalement différentes l'une de l'autre, au moment où l'une d'elle vivait sous un régime colonial dur. Cette première approche peut ouvrir la voie à d'autres chercheurs pour explorer des dynamiques similaires dans d'autres villes algériennes de l'époque coloniale, permettant une compréhension plus globale de ces interactions

Les études antérieures sur cette question sont rares et sont souvent superficielles. Deux ont toutefois attiré notre attention. La première est de Dessevages Hubert et intitulée « L'enseignement des musulmans en Algérie sous le rectorat de Jeanmaire : le rôle de l'école » à travers l'analyse de la politique d'enseignement vis-à-vis des musulmans à la période de la direction de Jeanmaire (1884-1894) l'auteur a démontré comment l'école a influencé sur les rapports entre les Algériens musulmans et les Européens et comment elle a servi d'instruments de domination culturelle et politique. La deuxième étude est un ouvrage collectif coordonné par Fatima Zohra Guechi intitulé « Constantine une ville, des héritages ». Ce document retrace l'histoire de la population et de la vie dans cette ville, doublement millénaire en portant une attention particulière à la période coloniale.

Pour réaliser ce travail, on a adopté la méthode historique descriptive afin de retracer le fil des événements en mettant en lumière les conditions historiques de la naissance et l'évolution des liens entre la société européenne et la société musulmane. La méthode analytique a été également utilisée pour analyser la politique française et son impact sur les rapports entre les deux communautés.

La présente étude repose principalement sur un rapport de l'Amicale des *bachaghas, aghas* et *caïds* du département de Constantine adressé au président et aux membres d'une commission parlementaire d'enquête. Ce document expose la situation que vit l'Algérien à l'époque sur tous les plans et propose des solutions pour améliorer sa situation[1]. L'autre source concerne un rapport administratif sur les évènements de 1934 à Constantine. Ce travail est complété par des études d'ordre académiques à l'image de ce qu'ont écrit Robert Aron et Fatima Zohra Guechi.

1 - Quartier musulman et quartier européen

La prise de Constantine eut lieu le 13 octobre 1837, après un siège meurtrier. La ville ne fut conquise qu'au terme d'une bataille acharnée, au cours de laquelle l'armée française, commandée par le général Valée et forte d'environ 20 000 soldats, déplora la perte de son général en chef, Damrémont, tué au combat. La population de la ville était estimée à 30 000 habitants. Un rapport militaire relate les horreurs de cet affrontement :

> « Au spectacle déchirant de nos frères d'armes plus ou moins calcinés par le feu près de la brèche, vint se joindre celui des habitants jonchant partout le sol où ils étaient tombés en défendant leurs foyers pas à pas, jusqu'au sein et au plus haut de leur maison. .. Le seuil, la cour, l'escalier, les appartements, tous ces lieux étaient couverts en corps tellement pressés les uns contre les autres, qu'il eut été difficile de faire un pas sans en fouler aux pieds. Et que dire de cette traînée de cadavres qui se voyaient dans le repli tortueux d'un précipice où les malheureuses femmes s'étaient laissées glisser avec leurs enfants, à la frayeur qui s'était emparée des esprits à notre entrée dans la ville. C'était horrible à voir » (KATEB, 2010 : 41,42).

Les pertes françaises s'élevaient à 114 tués et de nombreux blessés tandis que les Constantinois avaient perdu des milliers de personnes (KATEB, 2010 : 41,42*).* Défait, Ahmed Bey, quitta la ville avec ses partisans et ceux qui voulaient le suivre parmi les habitants. La composante sociale de l'ancienne Cirta changea profondément : la population turque et kouloughlie, quittèrent progressivement la ville, remplacée peu à peu par les Européens (KECHOUANE, 2018 : 131, 312).

Suivant l'ordonnance du 09 juin de 1844, l'administration a procédé à la division de Constantine entre deux quartiers : elle réserva aux Européens les hauteurs et aux musulmans la partie basse de la cité. En fait, cette mesure n'était pas nouvelle : dans toutes les grandes villes d'Algérie qui avaient connu un peuplement européen, les Européens et les autochtones ne vivaient pas dans les mêmes quartiers. Cette « séparation » ou ségrégation qui était déjà une forme de discrimination – la même ordonnance interdisait à l'Européen le droit d'habiter dans le quartier indigène - reflétait le contexte de l'époque ; ni l'origine ni la culture et ni la nature du régime colonial ne les encourageaient à vivre ensemble.

Avec les destructions des vieilles habitations, les constructions des nouvelles maisons et le tracé des grands boulevards, la ville européenne s'agrandit et se dessina au fil des années. En revanche, la partie musulmane de la ville conserva son aspect traditionnel, de sorte que des différences très marquées entre les deux quartiers sont apparues, comme le souligne Fatma Guechi :

> « À la géométrie de la ville haute avec des rues, se coupant en ongle droit, un tissu aéré par des places et des placettes, des façades alignées, s'oppose la complicité de la ville basse desservie par une par un réseau de voies, qui s'élargissent, se rétrécissent ou s'infléchissent à souhait pour se terminer parfois en impasses ou passages ou passages voûté » (GUECHI, 2009 : 139).

[1] Ce rapport de plus de 60 pages n'est pas daté mais il semble d'après son contenu qu'il est rédigé à la fin des années trente du 20e siècle.

Dès la fin du 19e siècle, plusieurs quartiers virent le jour, tels que ceux de Saint-Jean, Koudiat, Bab el-Kantara et la cité Khalifi. De beaux jardins et des grandes bâtisses destinées aux services publics donnaient un autre visage pour la ville (l'hôtel de la préfecture (1885), l'hôtel de la mairie (1902), le théâtre (1913)...Cet élargissement entraîna au passage des expropriations et des destructions des habitations indigènes. En 1937, la ville européenne occupait 125 hectares tandis que la ville autochtone ne lui en restait que 42 hectares sans oublier 60 hectares utilisés par la ville militaire et 12 hectares par l'ilot israélien (AMMOURI, 2023 : 66). En parallèle se développait dans le quartier européen une grande activité économique facilitée par la disponibilité du soutien financier de l'État, l'investissement des colons et les procédures administratives adéquates. En effet, contrairement au quartier musulman qui était géré par une législation spéciale, l'autorité appliqua à tous les quartiers européens une législation civile *(GUECHI, 2009 : 137).* Cette nouvelle distinction à caractère juridique accentua la séparation entre les deux communautés.

Pour revenir à l'aspect économique et social, tandis que l'Européen vivait dans ses quartiers dans une situation plus au moins confortable, l'autochtone était confronté quotidiennement à de nombreux problèmes et à toute sorte de privations. Il ne voyait pas de salut dans une autorité qui l'intimidait ; il se préoccupait essentiellement de la façon de subvenir aux besoins de sa famille. L'idée d'aller fréquenter son voisin européen ne se posait même pas pour lui ; il suffisait de voir la situation économique et politique de chacun pour constater que le rapprochement était dans l'ordre de l'impossible. Cette situation n'a jamais évolué tout au long de la période coloniale, malgré la volonté d'une minorité, qualifiée de libérale, d'œuvrer pour une meilleure entente entre Européens et autochtones.

2 – Les débuts de la colonisation européenne à Constantine et ses effets sur la population musulmane

La colonisation autour de Constantine s'agrandit au fur et à mesure de l'arrivée des Européens. Certes, ces derniers étaient peu nombreux durant les dix premières années qui ont suivi la conquête de la ville. D'environ deux cents personnes en 1838, leur nombre atteignit le chiffre de 642 en 1842 (MERCIER, 1903 : 496, 498). A l'époque, grâce aux différentes lois et ordonnances initiées par Bugeaud, la colonisation connut un grand essor particulièrement dans l'Algérois et l'Oranie[2]. À Constantine, le commencement se fit avec les fermes militaires créées sur la rive gauche du Remel, notamment celle gérée par le 3e chasseur d'Afrique (environ soixante-dix hectares) et celle du 31e de ligne (quatre-vingt-quatre ha) (MERCIER, 1903 : 513, 514). Ces expériences chères à Bugeaud ne résistèrent pas aux temps : quelques années après, ces fermes trouvèrent des acquéreurs civils.

En 1845, sur les deux villes de Constantine et Philippeville, « on compte 259 exploitations particulières, représentant une valeur de 1 742 000 frs » (NOUSHI, 1961 : 195). Le grand changement vint dans les années 1848, 1849. La colonisation se développa d'une manière significative autour de Constantine. Dans la vallée de Boumerzoug, on céda des concessions à des colons. La même opération s'est répétée dans la région de Bizot, le domaine de Bâraouia et aux environs de la ville de Sidi-Mabrouk. Des aides diverses furent accordées à ces nouveaux exploitants comme les « prêts de semences et de bestiaux, des dons d'instruments aratoires et même de vêtements ». Au Hamma, des concessions de terres et de jardins furent offertes avec au

[2]Depuis 1830 et tout au long du 19e siècle, l'autorité en place s'accaparait les meilleures terres des autochtones et les concédait aux colons, parfois à titre gratuit.« Partout où il y aura de bonnes eaux et des terres fertiles, disait le général Bugeaud, c'est là qu'il faut placer les colons, sans s'informer à qui appartiennent les terres» (ARON, 1962 : 211). En vérité, dans la plupart des cas, l'administration recourait à une stratégie plus intelligente et plus efficace à savoir la promulgation de lois foncières. Celles-ci changèrent de noms et de motifs mais dans le fond, l'objectif non avoué était d'exproprier « légalement » les terres des Algériens musulmans.

maximum, 14 hectares par individu (MERCIER, 1903 : 533). Toutes ces opérations d'encouragements attirèrent de nouveaux colons, industriels et commerçants. La banlieue de la ville commença à être occupée et tout ce beau monde voyait l'avenir avec optimisme.

Ces concessions, résultat de l'expropriation des terres des Algériens musulmans, ne pouvaient que déplaire à ces derniers. À l'époque le général Bedeau, chef de la province de Constantine se demanda comment « déposséder l'indigène sans froisser trop gravement ses intérêts ». Ce signalement est partagé par Bugeaud qui imagina une série de compensations comme par exemple l'octroi aux autochtones de concessions (10 ha par personne), mais demanda « la juxtaposition des éléments français et arabes, côte à côte », ce qu'il appelle « l'intercalement» (NOUSHI, 1961 : 196, 197). Ces projets de compensation ne diminuèrent guère le mécontentement de ces autochtones envers l'autorité et la population pied-noir, les deux responsables de leurs misères. Ce ressentiment d'injustice s'est poursuivi tout au long de l'Algérie coloniale. Il ressurgit à chaque nouvelle loi foncière puisque les gagnants étaient toujours les mêmes à savoir les Européens ; et les victimes furent également les autochtones. À titre d'exemple, la loi du 16 juin 1851 a laissé un traumatisme chez ces derniers. Elle déclara que toutes les terres forestières étaient passées aux mains de l'État. 2.400.000 hectares étaient expropriés (Aron, 1962 : 212). Les dégâts occasionnés furent considérables pour une population, forcée de quitter les lieux où elles habitaient depuis fort longtemps ou privée de l'exploitation de l'herbe ou du bois pour ses besoins. L'insurrection de 1871 fut une occasion en or pour l'autorité française pour s'emparer de nouvelles terres fertiles et se venger de la participation de la population à cette guerre. Par un arrêté daté du 31 mars 1871, l'État frappa du séquestre les biens des tribus et des individus insurgés. Quelques jours après, les biens de Mohammed al-Mokrani furent saisis. Au total, après la fin du soulèvement, un demi-million d'hectares passèrent aux mains des Français, sans compter celles rachetées par les anciens propriétaires (SARI, 2010 : 22 et 42). Ceci dit, toutes les lois foncières jouèrent un rôle dans la misère qui se développait au sein de la population autochtone. Par conséquent, il n'y avait aucune possibilité de rapprochement avec les colons.

3 – La discrimination entre la population européenne et les autochtones

Le régime colonial a promulgué des lois discriminatoires qui ont touché les volets économiques, politiques, culturels et sociaux. Les Algériens musulmans, qui souffraient déjà de l'attitude des Européens à leur égard, subissaient cette législation qui allait leur rendre la vie difficile. Au final, l'administration coloniale et les Européens œuvraient pour un même objectif : isoler davantage les autochtones et les faire garder dans leur situation d'antan, sans possibilité d'évolution vers un monde meilleur.

C'était à l'école que commença la distinction entre les Européens et les autochtones. Il y avait une école pour les Européens à la Casbah et à la Tabia, une autre spécifiquement pour les Israélites à la rue Damrément et une dernière pour les Musulmans au niveau de Sidi Djellis. Cette école arabe française n'acceptait qu'une infime de la population autochtone. En outre, l'autorité française ouvrit une école dénommée médersa destinée à former des cadres appelés à exercer des postes pour l'administration (cadis, imams, muphtis…). Le reste des élèves musulmans suivait l'enseignement traditionnel dans les mosquées et les zaouiyas bien que ce type de formation connaisse un net recul depuis la conquête française[3]. S'il y avait rapprochement entre les communautés, il ne pouvait se faire à l'école en raison de cette distinction ; chacun est éloigné de l'autre, et ce, par le choix de l'autorité en place (GUECHI, 2009 : 143).

[3]Avant l'occupation, la ville de Constantine avait cinq mosquées, 16 zaouia et 90 écoles d'enseignement traditionnel. Voir, Kechouane Abderzak. (2018). al-ouaqaa al-iqtisadi oua al-idjetimaa fi charek al-djazairi (1871-1804) /1280-1219 h) (dirassat moukarana), Université l'émir Abdelkader de Constantine, thèse de doctorat, p 333.

Un exemple de cette discrimination fut la loi de 1919. Elle distingua, en matière de droits politiques, entre les autochtones vivants dans les communes de pleins exercices et ceux habitants les communes mixtes. Les premiers avaient le droit de voter dans toutes les élections, les seconds se contentaient de désigner leurs candidats dans les assemblées à caractère locales (communes et départements). Ceux-ci avaient donc la qualité d'électeurs de « secondes zones ». En conséquence, quatre millions d'électeurs des communes mixtes n'avaient pas de représentants dans les assemblées départementales. Cette situation était vécue comme une injustice par les victimes ; elle ne faisait que les éloigner davantage des Européens. Les conséquences se faisaient également sentir sur le plan économique : par exemple en ce qui concerne la disponibilité de l'eau, les communes de plein exercice investirent dans la construction des barrages tandis que les paysans autochtones des communes mixtes ne savaient quoi faire pour trouver cette matière, élément indispensable pour l'élevage du bétail[4].

Le projet Blum-Violette ne sortit pas du lot. Celui-ci octroya aux autochtones une citoyenneté qui n'était pas complète contrairement à celle que détenaient les Européens « S'il garde son statut, note Viard, un enseignant de la faculté du droit d'Alger, l'indigène algérien, après le vote de projet Viollette ou du projet gouvernemental, sera un citoyen minimi juris, un citoyen de seconde zone »[5]. Il s'avère que la citoyenneté offerte à une partie minime des Algériens musulmans concernait l'exercice des droits politiques, mais dans une certaine limite. Par exemple, les Algériens ayant acquis la citoyenneté française n'avaient pas automatiquement la nationalité française ; celle-ci passait par une autre procédure difficile. Le projet Blum-Viollete avait accordé la citoyenneté à plusieurs catégories d'autochtones tout en maintenant le statut musulman, de sorte qu'il établissait une autre forme de discrimination, cette fois-ci entre autochtones : une minorité allait obtenir la citoyenneté française tout en gardant le statut personnel musulman et l'autre partie majoritaire allait rester dans le statu quo c'est-à-dire une catégorie de Français non citoyen, vivant dans le cadre du statut personnel musulman.

Les colons qui croyaient comme de nombreux responsables politiques français en France et en Algérie à la supériorité de l'homme blanc sur « l'indigène », déniaient aux autochtones le droit de vivre dignement dans leur pays[6]. Et comme l'écrit Pierre Nora, « le plus misérable des Français jouit sur tout musulman d'une parcelle d'autorité, être français d'Algérie c'est l'exhibition d'une super virilité physiquement exercée» (NORA, 1961 : 140). Ils faisaient pression sur l'administration coloniale pour promulguer des lois discriminatoires contre les musulmans. Rien ne devait changer chez ces derniers. Jules Ferry, personnage mieux placé par son statut de chef de gouvernement, était un de ceux qui avaient fait ce constat amer en déclarant : « Il est difficile de faire entendre au colon européen qu'il existe d'autres droits que les siens en pays arabe et que l'indigène n'est pas une race taillable et corvéable à merci » (VIOLETTE, 1931 : 390) Ceci dit, si les Européens d'Algérie ont pu imposer leur façon de voir, c'était à cause de la passivité de la classe politique française. De Gaulle

[4]ANOM, GGA, 10H 46, Rapport présenté par L'Amicale des bachaghas, Aghas et Caïds du Département de Constantine à Monsieur le Président et Messieurs les membres de la commission parlementaire d'enquête.

[5] Ibid.

[6] Le racisme des colons revient selon Pierre Nora, à la période où ils étaient en Europe. Voici comment il développe son idée : « Tous les immigrants quels qu'ils soient, eut donc opéré sur les Arabes un classique transfert. L'attitude outrancière qu'ils adoptent, la démonstration toujours empathique de leurs sentiments tiennent de la comédie et du psychodrame. Ils s'identifient aux puissants et vont faire payer aux Arabes les avanies dont ils furent l'objet. Les Arabes seront vaincus comme ils furent vaincus, humiliés comme ils furent humiliés. De leur pays d'origine, ils n'ont retenu que les images qui les blessèrent : la hiérarchie militaire, les rigoureux rapports de classe, l'appareil d'État complice et instrument des oppresseurs, l'injustice triomphante, la partage cynique des dépouilles, le culte des valeurs purement économiques et la force enfin, la force surtout. Tous ces faits qui caractérisent, fut ce inconsciemment, l'histoire dont ils furent les victimes, ils les adoptent dans cette vie nouvelle qui, pour tout exilé devenu pionnier, est au plus profond de l'histoire, le retournement imaginaire de l'enfer de l'oppression en un paradis de la vengeance» Voir, Les Français d'Algérie (préfacé par Charles-André Julien), Paris, Julliard, 1961, p 105.

fut l'un des rares hommes politiques à comprendre le danger de leur attitude. Ses divergences de vues avec eux sur le sort de l'Algérie, ont fini par des affrontements armés et par un bain de sang.

Pour ces colons, l'Algérie et ses richesses leur revenaient du droit après tous les sacrifices consentis depuis 1830. Les « indigènes » étaient leurs « instruments dociles » pour développer la colonisation. Ils pouvaient occuper une place dans cette Algérie mais avec le minimum de droit (BROWER, 2012 : 61, 62). Dans une lettre reçue par le gouverneur général Violette en 1927, une personnalité du département de Constantine proposa de fixer les salaires des autochtones, uniquement en fonction de leurs besoins pour vivre (VIOLETTE, 1931 : 389). En dehors du fait qu'il s'agissait d'une proposition à caractère raciste, cela montre également combien les colons œuvraient pour que cette inégalité du mode de vie entre les deux parties demeure intacte.

Cette inégalité des salaires était évidente chez ceux qui assuraient les mêmes métiers. L'Algérien musulman ne touchait pas le même salaire que celui de son homologue européen lorsqu'ils exerçaient le même travail. Un exemple significatif : un gardien d'une ferme européenne touchait 8600 francs et 480 francs pour chacun de ses enfants tandis qu'un gardien autochtone d'une ferme percevait 2800 francs, quel que soit le nombre de ses enfants (VIOLETTE, 1931 : 395-396). Tant que l'autochtone vivait avec son faible salaire, il ne pouvait changer sa situation sociale et économique ; le colon continuait à dominer la scène et empêcher toute évolution de « l'indigène ». Pour cela, tous les coups sont permis : il usa de son poids pour éviter l'octroi à l'autochtone des différentes primes et il faisait l'impossible pour empêcher son recrutement[7].

4 - L'influence de la société européenne sur les autochtones

La société algérienne traditionnelle a subi des transformations avec l'avènement du colonialisme ; ce changement de mode vie a touché une frange de la population musulmane, celle plutôt qui était en contact avec les Européens. Il est à se demander sur les raisons de cette transformation et les conséquences sur la vie quotidienne des Algériens musulmans.

En principe, le contact avec les Européens a rendu la société musulmane matérialiste. Grâce à l'enseignement, les gens s'épanouissaient et œuvraient pour vivre autrement. Voici comment le géographe et historien Augustin Bernard (1865-1947) nous explique les dessous de cette évolution : « Peu à peu une société essentiellement guerrière, religieuse, patriarcale, se transforme en une société déshabituée des luttes à main armée, de plus en plus préoccupée de ses besoins matériels, où des groupements d'intérêts se substituent aux anciens groupements de tribus et de familles »[8]. Ce besoin matériel dû à l'évolution économique n'était pas l'unique cause de cette transformation ; il faut également ajouter les conséquences du sénatus-consulte de 1863 qui avait fait disparaître la tribu. Au fil du temps, les gens ne s'intéressaient alors qu'à leur famille au détriment de toute autre appartenance d'ordre collective.

Les changements dans le mode de vie de l'Algérien musulman sont visibles dans l'alimentation. On mangeait du blé, en grandes quantités, à la place de l'orge. On s'habillait avec la soie industrielle. La consommation augmentait et les relations entre les individus n'étaient plus les mêmes qu'autrefois ; on parlait économie et investissement et naturellement, cette dynamique donnait lieu à de nouveaux comportements dans la vie de tous les jours [9].

[7]A propos des colons, Ferhat Abbas ne faisait pas de différence entre le petit et le grand colon. Les deux étaient racistes. Il écrit dans son livre la nuit coloniale : « Ces petits européens en ont une conscience. Aussi sont-ils généralement plus raciste que le plus gros des possédants. Ils forment la meilleure clientèle électorale de ceux qui les emploient. L'employé suit l'employeur. » Voir la nuit coloniale, Paris, Juliard, 1962, p 182.

[8]ANOM, GGA, 10H 46, Rapport présenté par L'Amicale des bachaghas, Aghas et Caïds du Département de Constantine à Monsieur le Président et Messieurs les membres de la commission parlementaire d'enquête.

[9] Ibid.

Selon un rapport de l'Amicale des Bachaghas, Aghas et Caïds du département de Constantine, l'enseignement, la conscription obligatoire et l'émigration en France furent les causes principales de la transformation de la société autochtone vers un mode de vie dominé par tout ce qui est matériel. L'enseignement destiné aux Algériens musulmans ne couvrit qu'une petite frange de la population. Ceux qui avaient la chance d'étudier voyaient leur situation sociale s'améliorer grâce au travail accessible aux diplômés en premier lieu. Sur une étude concernant 1387 personnes formées à l'école indigène (dont des établissements de Constantine)**,** il s'avère que 11.9% ont fini leurs études et sont recrutés dans l'administration ou l'enseignement. Les 72% qui sont revenus chez eux pour assurer un des métiers de leurs parents, arrivèrent, grâce à l'école, à réussir leurs vies professionnelles (DESVAGES, 1970 : 134). L'enseignement dans les écoles françaises a permet l'émergence d'une nouvelle classe sociale en l'occurrence la « bourgeoisie musulmane » (ARON, 1962 : 296). Ces nouveaux bourgeois s'accaparaient les postes et déployaient des efforts pour réussir à changer leur mode de vie vers un monde meilleur. En outre, l'école était un moyen pour les Français pour former une génération d'autochtones, loin de leur culture, de leurs traditions et prête à vivre dans une société laïque. C'est ce qui se dégagea par exemple de la déclaration de cet inspecteur français de l'académie en 1883 :

> « (Il faut) attirer dans nos écoles et mêler aux enfants européens ces fils d'une nation matériellement vaincue, mais moralement résistante. C'est par l'école, et par le dévouement des instituteurs, que s'opèrera peu à peu sinon une assimilation impossible, du moins la réformation morale des races indigènes et leur accommodation à nos idées et à nos lois »[10].

Ce responsable expliqua que derrière l'enseignement instauré aux autochtones, même dans un cadre limité, il y avait pour l'administration coloniale des objectifs non avoués. Il ne s'agit plus d'un droit à la formation gratuite et obligation des enfants de ce pays, mais d'un plan qui allait dans l'intérêt de l'occupation française.

L'émigration était un autre facteur qui contribuait à faire évoluer le niveau de vie des Algériens musulmans en Algérie par les mandats que les émigrés envoyaient régulièrement à leurs familles.[11] La disponibilité des postes du travail et les privilèges dont bénéficiaient ces derniers dans le recrutement furent des atouts supplémentaires qu'ils exploitaient à fond. Selon une estimation, 30 ou 35 milliards de francs fut le montant du transfert d'argent qui se faisait chaque année (ARON, 1962 : 208, 209).

La conscription obligatoire des autochtones, résultant d'une loi votée en 1912, a fourni des ressources pour une population qui avait longtemps souffert des privations diverses. Le nombre des mobilisés a nettement augmenté lors de la Première Guerre mondiale et l'impact sur leur niveau de vie s'est fait naturellement sentir.

Il reste à signaler un élément commun concernant les trois facteurs cités précédemment (l'enseignement, l'émigration et la conscription obligatoire) à savoir que l'école, la caserne et la métropole furent des lieux de contacts et d'échanges entre les deux communautés. Tout naturellement, c'était l'élément européen qui avait le plus d'influence sur l'Algérien musulman vu la différence dans la formation et le niveau de vie entre les deux parties.

5 -Le mécontentement des Algériens musulmans

Le mécontentement continu de la population musulmane vis-à-vis des Européens remontait aux débuts de la conquête. À l'origine du problème, en plus des violences et des exactions subies, il

[10]. ANOM, GGA, 10H 46, Rapport présenté par L'Amicale des bachaghas, Aghas et Caïds du Département de Constantine à Monsieur le Président et Messieurs les membres de la commission parlementaire d'enquête..

[11] Il s'agit ici de l'émigration vers la France.

y avait des aspects d'ordre économiques, politiques et culturels. Au final, cette mélancolie allait jusqu'à provoquer des affrontements violents entre les deux communautés.

La détérioration de la situation économique qui avait commencé avec les ravages de la conquête de l'Algérie et l'application d'un régime colonial dur basé entre autres sur l'exploitation de « l'indigène » par l'État et les colons s'est accentuées au milieu et depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Prenant l'exemple de la crise économique mondiale de 1929 et son impact sur ces démunis gagnés alors par la lassitude. Selon le rapport de l'amicale des bachaghas déjà cité, les causes de ces malheurs résidaient dans la réduction des prix des produits agricoles de ces derniers qui coïncida avec la vague de la famine mondiale, 1929, 1930. De nombreux paysans, ne pouvant plus honorer leurs dettes vis-à-vis des Juifs, voyaient leurs terres séquestrées. La détérioration de la vie économique et la misère des autochtones créèrent un malaise qui ne pouvait que donner lieu à la violence. À Constantine, le meilleur exemple à citer fut le quartier de la cité Safih Rambli, dont la population était la première à participer aux évènements violents de 1934 (VALENSI, 2016 : 194).

D'après le même document, il semble qu'une frange de la population musulmane, celle qui essayait de trouver une place dans le système économique capitaliste était celle qui avait supporté le plus les effets de la crise mondiale ; cela dit, elle affichait son mécontentement et son rejet de l'autre. Elle estimait aussi que ce sentiment de révolte est dû aussi aux comportements des autres groupes ethniques influents en Algérie. Dire que le sentiment d'exaspération est dû à un problème mental et non de discrimination était une affirmation qui n'était pas convaincante. Ajoutons à cela, le régime colonial avait sa part de responsabilité dans la montée de ce mécontentement. La population musulmane a connu une croissance remarquable et la consommation augmentait sans un grand changement dans son niveau de vie. Elle voyait l'avenir avec pessimisme vu la situation qui se présentait : le contrôle de l'économie était toujours aux mains de l'administration et des colons[12].

L'exaspération chez les Algériens musulmans est due aussi à l'inégalité dans la représentation politique. Celle-ci est consolidée dans la législation coloniale depuis la constitution de 1848, en passant par les différentes lois ou décrets organisant les communes ou les délégations financières. Même les réformes de 1919 n'avaient presque rien changé à cette discrimination politique malgré quelques avancées mimines.

Par ailleurs, la presse a joué un rôle dans la montée de la haine entre les deux communautés. Par exemple, à Constantine, les mouvements à caractère fascistes (Action française, Feux de croix) utilisaient la presse pour dire que les Juifs étaient responsables des malheurs des Musulmans. Le Journal L'éclair était un de ceux qui étaient derrière cette campagne à caractère raciste. Un de ses slogans disait *« Comme le chancre ronge l'homme, le Juif ronge la nation »* (VALENSI, 2016 : 193-194).

Il est tout à fait naturel que ce sentiment d'exaspération qui datait des premières années de la conquête et qui s'est développé par la promulgation de lois discriminatoires et par l'évolution de la situation économique et sociale du colon au détriment de l'Algérien musulman finisse un jour par des affrontements violents comme c'était le cas en 1934 à Constantine.

6 - Les évènements de Constantine de 1934

Les troubles se sont enclenchés après le bruit qui courrait selon lequel un individu juif aurait proféré des insultes sur des Musulmans qui faisaient leurs prières dans une mosquée de la ville, provoquant un premier contact violent entre des Juifs et des Musulmans. Des blessés furent

[12] ANOM, GGA, 10H 46, Rapport présenté par L'Amicale des bachaghas, Aghas et Caïds du Département de Constantine à Monsieur le Président et Messieurs les membres de la commission parlementaire d'enquête.

signalés. Le 04 août 1934, la tension monta d'un cran notamment avec la publication d'un article au journal *La dépêche de Constantine* sur l'événement. Tout le monde, y compris les autorités, se mettait sur ses gardes, attendant la suite[13].

Dans la matinée du 05 août, un groupe de musulmans descendit en ville et attaqua les maisons et les commerces juifs, provoquant des morts et des feux tandis que la police et l'armée restèrent dans la passivité, en dépit de l'appel au secours lancé par la population juive. Après des heures de troubles, le bilan des pertes humaines fut lourd : 25 juifs et 03 musulmans tués, 150 blessés. Il convient de signaler également les destructions des biens appartenant à la communauté juive. Les forces de l'ordre finirent par intervenir pour mettre fin à la boucherie[14].

Il est intéressant de connaître les réactions des acteurs de la ville de Constantine, français et musulmans. Évidemment, chacun avait sa propre explication des faits et chacun, avait sa propre version de l'évènement.

Pour certains Français de l'époque, il s'agit d'une sorte de révolte sociale et économique contre l'exploitation de « l'indigène » par des Juifs qui travaillaient dans l'usure. Or selon des documents de l'administration coloniale, il n'y avait aucun juif tué de cette catégorie, les victimes étaient des femmes, des enfants et des fonctionnaires. De plus, même les Musulmans qui exerçaient ce métier étaient majoritaires à Constantine – les Juifs n'étaient que 30%- et étaient plus durs dans leur comportement[15].

Des réponses plus incisives ont été apportées par ceux qui se sont opposés à cette lecture simpliste du conflit. En effet, cette vision raciale omettait de prendre en compte l'aspect profondément complexe de la situation, qui mêlait des enjeux économiques, sociaux et politiques, au-delà des divisions ethniques et religieuses. Les tensions, alimentées par des discriminations structurelles et une inégalité flagrante entre les différentes communautés, ont conduit à une explosion de violence, où les causes sous-jacentes ont été trop souvent ignorées ou minimisées.

De leur côté, les Musulmans voyaient les choses différemment. En général, ils estimèrent être victimes des provocations des Juifs. Dans un article publié au Journal *al-Chihab*, Abdelhamid Ibn Badis écrit que ses coreligionnaires étaient en situation de défense devant un danger armé ; pour lui, le conflit n'avait aucune origine raciale ou religieuse. Cette affirmation s'inscrivait dans la ligne du programme de l'association des Oulémas qui appelait à l'apaisement et à la paix loin de toute forme de violence. Toutefois, il renvoya la responsabilité de la tuerie aux Juifs, par les bénéfices qu'ils tiraient du régime colonial au détriment des Musulmans. Il dénonça la place prise par les Juifs dans l'administration, notamment en s'accaparant les postes administratifs. À ce titre, il cita l'exemple des facteurs de la poste de la ville de Constantine ; 35 juifs, 03 français et 1 musulman. Il rappela également que « les musulmans entendaient proférer des insultes à l'adresse de leur religion, de leur prophète, soit par des juifs, soit surtout de la part des juives» (VALENSI, 2016, p 191). Benbadis apparait comme un défenseur de sa communauté contre une autorité qui durcissait sa politique vis-à-vis des autochtones.

Ferhat Abbas de son côté dénonça dans le journal *L'entente* l'influence économique et politique des Juifs, soulignant que la législation coloniale était derrière leur montée en puissance. Cependant, il ne crut pas à l'existence d'une animosité naturelle entre les Juifs et les Musulmans. Il indiqua que certains Juifs se comportaient vis-à-vis des Musulmans avec beaucoup de mépris et cita comme exemple le comportement d'un juif constantinois qui donna le nom de Mohammed à son

[13] ANOM, 81 f 864, Notes sur les massacres de Constantine.
[14] Ibid.
[15] Ibid.

chien et le nom de Fatima à une femme qui lui faisait les travaux à sa maison, une forme d'insulte à des symboles de l'Islam. La position d'Abbas n'était pas violente vis-à-vis des Juifs, mais il désapprouva l'éloignement de ces derniers des revendications politiques des Algériens musulmans (VALENSI, 2016 : 191-192).

En vérité, Constantine n'avait jamais été un terrain de discorde entre les Juifs et les Musulmans. La coexistence de ces deux communautés datait de plusieurs siècles. Un exemple à signaler : des voisins musulmans avaient hébergé des voisins juifs lors des évènements de 1934. Quelques témoignages confirmaient cette solidarité. Chaquiq, une victime de ces troubles déclara : « Une haine entre nous et les Arabes ? Quelle calomnie ! Mais voilà quarante ans que notre maison existe, et nous n'avons jamais eu le moindre malentendu avec les indigènes… » Des membres du club sportif juif adhéraient au club sportif musulman. Tous ces signes positifs restèrent isolés. Ce qui ressort de toutes ces prises de position c'est que le conflit n'avait pas comme origine le rapport tendu entre deux communautés. En fait, le problème était profond et lié au régime colonial lui-même. Le conseiller municipal Benisman [16] déclara : « la colère populaire était dirigée contre le colonialisme et pas uniquement contre les Juifs »[17].

Les rencontres des notables juifs et musulmans se déroulaient dans de bonnes conditions. Aucune revendication de vengeance ne s'est manifestée, de part et d'autre. L'administration coloniale française aurait exploité ces faits pour mieux dominer et pour ne pas attirer les regards sur les méfaits du régime colonial.

Les évènements de Constantine de 1934 étaient une parenthèse dans les liens existants entre les Juifs et les Musulmans. Depuis longtemps, ces deux communautés vivaient au quotidien dans une harmonie relative malgré la disparité de niveau de vie et le manque de contact. Ce qui s'est passé à Constantine était une opération complexe, liée aux dynamiques économiques et sociales sous l'occupation coloniale.

Conclusion :

En somme, sous l'ère de l'occupation française, à Constantine, comme dans le reste des villes algériennes, les rapports entre Européens et autochtones n'étaient pas dans l'ensemble bons. Les causes en étaient diverses ; elles pouvaient être cherchées dans la nature du régime colonial, la disparité économique et politique entre les deux entités, ainsi que la mentalité des colons qui regardaient l'autochtone avec arrogance.

L'autorité coloniale a imposé la séparation entre les deux communautés. Cela était visible dans la ville divisée entre quartiers européens et musulmans ou dans l'école. Évidemment, les quartiers européens avaient toutes les faveurs de l'administration, surtout en matière d'investissements financiers. Cela est ressenti par les Musulmans comme une discrimination injustifiée.

Entre les deux groupes, les contacts existaient en particulier dans les lieux du travail et les marchés. Ces contacts étaient généralement limités au cadre professionnel. Par exemple, dans les fermes il y avait des rencontres régulières entre les propriétaires terriens riches et les ouvriers ou les *khemmas* démunis. Cependant, ces rencontres ne pouvaient en rien les rapprocher, étant donné la complexité et la profondeur des inégalités sociales et économiques qui les séparaient.

[16] Dr. Bensiman Conseiller municipal musulman en 1934 à Alger.
[17] ANOM, 81 f 864, Notes sur les massacres de Constantine.

Les Musulmans ont vécu dans la résignation, après l'échec de la résistance qui a suivi les premières années de la prise de la ville d'Alger. Le régime colonial a imposé sa loi par la force et l'intimidation. Cela dit, il arrivait exceptionnellement à la communauté musulmane des moments où elle affichait son mécontentement, généralement par des voies pacifiques, mais parfois par des moyens violents. C'est ce qui arriva par exemple dans les évènements de 1934 où c'était le recours à la violence.

Ce type de rapports entre les deux communautés aurait pu se poursuivre des siècles. Pour les Musulmans, il n'y a aucun espoir que la situation puisse changer d'où l'idée de réfléchir à des solutions plus radicales. Ce ressentiment était partout le même en Algérie puisque les conditions étaient presque identiques. Le passage à une guerre de libération en 1954 était une solution radicale qui allait régler le problème dans sa profondeur. À l'indépendance, la population européenne de Constantine quitta le pays et vivra après dans les souvenirs d'une vie perdue pour toujours.

Bibliographie :

Sources

Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence)

1-GGA, 10 H 46. Rapport présenté par L'Amicale des bachaghas, Aghas et Caïds du Département de Constantine à Monsieur le Président et Messieurs les membres de la commission parlementaire d'enquête.

2-81 F 864, Notes sur les massacres de Constantine.

Sources imprimées

1-VIOLETTE Maurice. (1931). *L'Algérie vivra-t-elle ? Notes d'un ancien gouverneur général.* Paris, Librairie Felix Alcan.
2- MERCIER Ernest. (1903). *Histoire de Constantine,* Constantine, J. MARLE ET F. BIRON, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, https://www.algerie-ancienne.com/livres/histoire/histoire2.htm.

Etudes (Livres et articles)

10-TURIN Y. (2009). *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale: écoles, médecine, religion, 1830-1880.* Alger, Édition Houma.
1-ABBAS F. (1962). *La nuit coloniale,* Paris, Juliard.
1-NOUSHI A. (1961). *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919,* Paris, presses universitaires de France.
2-AMMOURI Radja. (2023). *La Qualité d'habitat à Constantine. Cas d'étude Commune d'El- Khroub.* [Thèse de doctorat]. Université de Constantine 3, 2003.
2-ARON R. (1962). *Les origines de la guerre d'Algérie*. Algérie, Fayard
3- Kechouane Abderzak. (2018). al-ouaqaa al-iqtisadi oua al-idjetimaa fi charek al-djazairi (/1280-1219 (1871-1804) (dirassat moukarana), (la situation economique et sociale dans l'Est algérien 1871-1804: Etude comparative. thèse de doctorat. Université l'émir Abdelkader de Constantine.
3-BROWER B. (2012). « Les violences de la conquête », *in Histoire de l'Algérie à l'époque coloniale (1830-1962*) sous la direction d'Abderrahmane Bouchène, Jean Pierre Peyroulou, Ounassa Siari Tengour et Sylvie Thénaut. La découverte, p 61, 62.
4-DESSEVAGES H. (1970). L'enseignement des musulmans en Algérie sous le rectorat de Jeanmaire: le rôle de l'école. Le Mouvement social. No. 70, pp. 109-137
5- GUECHI, F. Z. (2009). *Constantine une ville, des héritages*. Constantine, Édition Média Plus.
6-KATEB K, Européens. (2010). *Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962),* Editions el Maarifa.
7- LUCETTE V. (2016). *Juifs et musulmans en Algérie, VII-XX siècle*. Paris, Tallandier.
8- NORA P. (1961). *Les Français d'Algérie* (préfacé par Charles-André Julien), Paris, Julliard.
9-SARI D. (2010). *La dépossession des fellahs*, Alger, ENAG éditions.
.